

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 23 NOVEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 17 NOVEMBRE 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mmes Sarah DOURTHE - Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - M. Francis PEDARRIOSSE - M. Bruno CASSEN - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - M. Julien DUBOIS

POUVOIRS :

M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à Mme le MAIRE
 M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
 M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT
 Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Pascal DAGES
 M. Eric DARRIERE donne pouvoir à Mme Marie-Constance BERTHELON
 M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le Trésorier Municipal a transmis à la Ville plusieurs listes de créances dont il n'a pu à ce jour effectuer le recouvrement.

La première liste concerne le Budget Principal pour un montant total de 1 077,66 € TTC.

La deuxième liste n°2804370212 concerne le Budget Annexe du Stationnement pour le montant total de 60 € TTC.

Les listes suivantes concernent le Budget Eau Potable pour un montant de 22 023,49 € TTC :

- liste 2765290512 pour un montant de 4 049,11 € TTC
- liste 2768100512 pour un montant de 4 389,36 € TTC
- liste 2803950512 pour un montant de 4 485,40 € TTC
- liste 2804760512 pour un montant de 3 070,78 € TTC
- liste 2804170812 pour un montant de 3 851,65 € TTC
- liste dossiers de surendettement pour un montant de 1 797,11 € TTC.
- liste dossiers de clôture pour insuffisance d'actif pour un montant de 380,08 € TTC.

Les listes suivantes concernent le budget Assainissement pour un montant de 28 681,59 € TTC :

- liste 2766090212 pour un montant de 5 618,09 € TTC
- liste 2768280812 pour un montant de 4 553,10 € TTC

- liste 2805750212 pour un montant de 4 489,07 € TTC
- liste 2804360812 pour un montant de 5 646,92 € TTC
- liste 2804361112 pour un montant de 5 107,06 € TTC
- liste dossiers de surendettement pour un montant de 2 913,61 € TTC.
- liste dossiers de clôture pour insuffisance d'actif pour un montant de 353,74 € TTC.

Dans la majorité des cas, les poursuites engagées se sont soldées par une décision de justice d'effacement de la dette suite à surendettement ou clôture pour insuffisance d'actifs ; dans certains cas les poursuites sont sans effet (procès-verbal de carence suite à saisie, personnes disparues ou décédées).

Les crédits correspondants sont inscrits dans chaque Budget respectif à l'article 6541/6542.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'admission en non-valeur au Budget principal pour le montant total de 1 077,66 € TTC,

APPROUVE l'admission en non-valeur au Budget Annexe Stationnement pour le montant total de 60 € TTC,

APPROUVE l'admission en non-valeur au Budget Annexe Eau Potable pour le montant total de 22 023,49 € TTC,

APPROUVE l'admission en non-valeur au budget annexe Assainissement pour le montant total de 28 681,59 € TTC.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20171123-4-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 27 Novembre 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».